



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, codes 40 et 66
Hebdos régionaux de Montréal et de Lanaudière

Projet d'évolution du réseau de transport du nord-est
de la région métropolitaine de Montréal par Hydro-Québec TransÉnergie

DEBUT DE L'AUDIENCE PUBLIQUE LE 24 MAI 2011

Québec, le 11 mai 2011 – La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), présidée par Anne-Marie Parent, secondée par le commissaire François Lafond, tient la première partie de l'audience publique sur le *Projet d'évolution du réseau de transport du nord-est de la région métropolitaine de Montréal par Hydro-Québec TransÉnergie*.

En première partie d'audience, la commission siègera aux endroits suivants :

Le mardi 24 mai 2011 19 h	Château Joliette Salles Bach-Chopin-Mozart 450, rue St-Thomas Joliette
À compter du mercredi 25 mai 2011 19 h	Château Princesse Salon Élysée 6452, rue Jean-Talon Est Montréal, arrondissement Saint-Léonard

Les séances se poursuivront les jours suivants, selon les besoins du public et de la commission. Elles seront diffusées en mode audio en direct sur le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca.

UNE AUDIENCE EN DEUX PARTIES

1. S'informer

L'audience publique se déroulera en deux parties. En présence du promoteur et des personnes-ressources invitées dans le but de répondre aux questions des participants, la première partie permettra à la population et à la commission de s'informer sur le projet afin d'en prendre connaissance et de mettre en lumière tous ses aspects.

2. S'exprimer

À l'occasion de la deuxième partie de l'audience publique, qui débutera le lundi 20 juin 2011, la commission recueillera l'opinion et les suggestions du public. Elle entendra alors toute personne, tout organisme, tout groupe ou toute municipalité qui désire s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale.

La commission d'enquête dispose d'un délai maximal de quatre mois pour accomplir son mandat. Le rapport du BAPE sera remis au plus tard le 15 septembre 2011, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand. Par la suite, le ministre dispose de 60 jours pour rendre public le rapport.

OU CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

La documentation qui sera déposée au cours du mandat d'enquête et d'audience publique sera accessible par Internet (accès gratuit) dans les centres de consultation régionaux suivants :

- Bibliothèque de Saint-Léonard, 8420, boul. Lacordaire, Montréal, arrondissement Saint-Léonard ;
- Bibliothèque de Lachenaie, 3060, chemin St-Charles, Terrebonne, secteur Lachenaie ;
- Bibliothèque Rina-Lasnier, 57, rue Saint-Pierre Sud, Joliette.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, ainsi que dans le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et indépendant qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Il a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects biophysique, social et économique.

Pour réaliser cette mission, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Pour donner suite aux demandes d'audience publique qui ont été transmises au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs par les citoyens, groupes, organismes ou municipalités, le président du BAPE, M. Pierre Renaud, a reçu le mandat de former une commission d'enquête et de tenir une audience publique sur le *Projet d'évolution du réseau de transport du nord-est de la région métropolitaine de Montréal par Hydro-Québec TransÉnergie*.

Pour plus ample information, vous pouvez communiquer avec Anne-Lyne Boutin, coordonnatrice du secrétariat de la commission, ou avec Julie Olivier, conseillère en communication, en composant le 418 643-7447 ou, sans frais, le 1 800 463-4732. Vous pouvez également joindre la commission par courrier électronique à l'adresse suivante : reseauHQMtl@bape.gouv.qc.ca.

Source : Julie Olivier
Conseillère en communication

fiche technique jointe

LE PROJET

Plusieurs postes et lignes du réseau de transport d'Hydro-Québec au nord-est de la région métropolitaine de Montréal ne suffiraient plus à la tâche et d'autres verraient leur capacité dépassée à court terme. Pour répondre à l'ensemble des besoins en électricité de manière optimale, Hydro-Québec TransÉnergie propose un plan regroupant plusieurs projets : les postes Bélanger et Bout-de-l'Île sur le territoire de l'Île de Montréal, les postes de Lachenaie et Pierre-Le Gardeur à Terrebonne et, enfin, la ligne de la Mauricie-Lanaudière dans la MRC de Joliette.

Le poste Bélanger à 315-120-25 kV serait construit sur le site de l'actuel poste Bélanger dans l'arrondissement de Saint-Léonard et serait entièrement abrité. Le bâtiment de l'actuel poste Bélanger serait conservé car certains de ses équipements demeureraient fonctionnels pour le futur poste. Une ligne d'alimentation à 315 kV longue de 4 km remplacerait une section de ligne de 120 kV dans l'emprise existante.

Le poste Bout-de-l'Île à 735-315 kV serait agrandi par l'ajout d'équipements de transformation au poste existant situé dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. L'agrandissement du poste nécessiterait entre autres, le réagencement des lignes d'alimentation à 315 kV et à 120 kV dans des emprises existantes et sur de courtes distances. En revanche, quatre lignes à 120 kV devraient être démantelées entre le poste Bout-de-l'Île actuel et les pylônes situés immédiatement à l'ouest de l'avenue Armand-Chaput. Les terrains susceptibles d'être touchés par cet agrandissement appartiennent à Hydro-Québec TransÉnergie et à la Ville de Montréal.

Les postes de Lachenaie à 315-25 kV et Pierre-Le Gardeur à 315-120 kV seraient de nouveaux postes. À ces travaux de construction s'ajouteraient ceux requis par l'implantation de courts tronçons de lignes de même qu'une section de 2,5 km le long de la ligne d'alimentation à 315 kV qui traverse actuellement l'autoroute 640. Hydro-Québec TransÉnergie devra acquérir les terrains requis pour la réalisation de ces travaux.

La ligne Mauricie-Lanaudière à 315 kV aurait une longueur de 5,2 km et elle permettrait de relier l'actuel poste de Lanaudière à une ligne d'alimentation existante à 315 kV qui dessert les postes du Bout-de-l'Île et de Duvernay. La ligne qui compterait 16 pylônes serait construite en grande partie dans une emprise existante appartenant à Hydro-Québec TransÉnergie.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Selon l'étude d'impact, les principales répercussions appréhendées seraient : les nuisances associées aux travaux de construction des postes et des lignes de même qu'au démantèlement des pylônes, à la gestion des sols contaminés, au déboisement, au remblaiement d'un milieu humide, à la modification du climat sonore et du paysage.

Afin d'atténuer les répercussions liées aux nuisances des travaux de construction et à la gestion des sols contaminés, le promoteur entend, notamment, limiter les heures de travail à la période comprise entre 7 h et 17 h du lundi au vendredi, établir des schémas de circulation des véhicules lourds, planifier une signalisation adéquate et nettoyer les voies publiques ; il entend aussi décontaminer les sols présents là où le niveau de la contamination l'exige.

Les mesures mentionnées dans l'étude d'impact concernant la perte de peuplements forestiers et de friches sont l'aménagement de nouveaux habitats fauniques et floristiques dans certaines emprises,

notamment par l'ensemencement de prairies basses et hautes, la plantation d'arbres et d'arbustes, la mise en place d'abris fauniques, d'hibernacles et de nichoirs, la valorisation de la prairie humide ainsi que la création de deux étangs.

En ce qui concerne le remblaiement d'un milieu humide, le promoteur entend élaborer avec les instances municipales des plans de compensation qui seraient bonifiés, selon le cas, par divers aménagements floristiques et fauniques réalisés dans des emprises de ligne. Il serait aussi question de procéder à la transplantation d'espèces particulières présentes dans ce milieu humide dans un endroit propice à leur développement.

Afin que l'intensité sonore produite par les postes se situe entre 30 dBA et 40 dBA, selon l'emplacement des secteurs, Hydro-Québec TransÉnergie assurerait la conception et l'utilisation de nouveaux équipements à bruit réduit et de l'aménagement d'enceintes acoustiques autour des transformateurs et des inductances à 735 kV.

La modification du paysage pourrait être atténuée par la plantation de conifères matures avant le début des travaux afin d'assurer leur croissance maximale avant la mise en place des nouveaux équipements. De plus, Hydro-Québec TransÉnergie démantèlerait certaines lignes existantes, préserverait des lisières boisées pour soustraire du champ de vision la présence de ses travailleurs et de leurs véhicules sur les lieux et ajouterait de nouveaux aménagements paysagers. Finalement, afin de réduire les répercussions des projets sur le plan visuel, le promoteur recouvrirait ses bâtiments de maçonnerie semblable à celle des bâtiments environnants et utiliserait, selon le cas, des pylônes tubulaires constitués de mâts plutôt que des pylônes à treillis métalliques.

Les coûts associés à l'ensemble de ces projets sont évalués à environ 624 millions de dollars et le promoteur souhaiterait amorcer ses travaux au printemps 2012.

– 30 –

Source : Julie Olivier
Conseillère en communication
418 643-7447 poste 539 ou 1 800 463-4732
reseauHQMTL@bape.gouv.qc.ca